L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 8 AOUT.

LISTE DES
Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT,
BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.
Pour l'État en général.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
T. C. MANNING, de Rapides.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.
SUBSTITUTS.
ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
A. H. LEONARD, de Caddo.
ROBT. S. PERRY, d'Ibérie.
Premier District.
T. C. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.
Deux'ème District.
RANDALL L. GIBSON, d'Orléans.
Substitut.
JOHN S. BILLIN, de Lafourche.
Troisième District.
J. C. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS. OVERTON, d'Avoyelles.
Quatrième District.
[illegible]
Substitut.
D. ESTILETTE, de St. Landry.
Cinquième District.
H. R. LOTT, de Carroll.
Substitut.
F. E. KIDD, de Jackson.
Pour le Congrès, pour l'État en général.
JAMES D. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ÉTAT.

POUR GOUVERNEUR,
JOHN McENERY, d'Ouachita.
POUR LIEUT.-GOUVERNEUR,
D. B. PENN, d'Orléans.
Pour Avocat Général.
H. N. OGDEN, d'Orléans.
Pour Auditeur.
D. DENNETT, de Ste. Marie.
Pour Secrétaire d'État.
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.
Pour Surint. de l'Éducation Publique,
R. M. LUSHER, d'Orléans.

Un Budget de Dépenses qui n'a pas de limites.

Nous avons dénoncé maintes fois les folies ruineuses de nos Conseils de ville, de nos Conseils réformés sous le gouvernement radical; maintes fois nous les avons rappelés à la nécessité de suspendre toutes les dépenses dont le but ne serait pas rigoureusement justifié; maintes fois nous leur avons dit que les contribuables obérés ne pouvaient plus faire face aux taxes existantes et qu'il fallait opérer de fortes économies, non seulement pour ne pas augmenter les charges publiques, mais aussi pour opérer un dégrèvement indispensable si l'on voulait conserver aux propriétés urbaines, non une valeur réelle, devenue presque illusoire, mais un semblant de valeur nominale pour faire croire au moins aux grands capitalistes que la ville de la Nouvelle-Orléans est encore debout et qu'ils peuvent y placer leurs fonds en maisons ou en terres, avec l'espoir de voir fructifier leurs placements. En effet, que nous reste-t-il en dehors de la réputation qui s'attache à notre passé? Il ne nous reste rien, et pour la Nouvelle-Orléans telle qu'elle est administrée aujourd'hui, les récoltes de coton ne profitent plus; celles de sucre, de maïs et de riz ne profitent pas davantage. Toutes les récoltes du monde seraient débarquées sur nos Levées que notre ville n'en serait pas plus riche. Les hommes qui la gouvernent trouveraient encore le moyen de lui prendre tout ce que la nature, dans ses bontés infinies, lui prodiguerait de biens. La nature déjà, telle qu'elle est en Louisiane, n'a-t-elle pas assez fait pour la Nouvelle-Orléans? Que de villes ont prospéré avec moins!

Nous avons dit tout cela à satiété, mais en vain. La nature a continué à être féconde et bienfaisante, et les hommes n'en sont pas devenus meilleurs. On a pillé les biens à mesure qu'ils venaient; on les a même quelquefois détruits dans leur germe; notre gouvernement municipal a été si mauvais qu'il a substitué souvent l'aridité à la fécondité, la pauvreté à l'abondance, le néant aux richesses locales. Ce n'est pas une conjuration, c'est plus que cela, c'est une punition, et la Providence nous abandonne.

Oui, c'est une punition que d'avoir pour conseillers de ville, des hommes dont tout le savoir et l'habileté consistent à occuper les places que leur servilité leur a values et dont toute la conscience consiste à tirer de ces places tous les avantages pécuniaires qu'elles peuvent leur donner.

Le rôle de ces messieurs, néanmoins, n'est pas tout passif; ils ont chacun en ce qui le concerne, un esprit d'initiative très prononcé, mais malheureusement c'est un esprit d'initiative pour le mal et jamais pour le bien. Ils savent trouver et même combiner, dans leur intérêt seul, des éléments d'une certaine puissance, éléments qui sont toujours destructeurs de l'intérêt de la cité; et alors plus la combinaison réussit, plus ils s'en félicitent, car leur bénéfice est en raison de la détresse publique.

C'est ainsi que l'un d'eux, désigné par la nouvelle charte radicale, comme administrateur des améliorations publiques, fait exécuter ici et là des travaux qui content chaque semaine des sommes inouïes et qui sont évidemment hors de proportion avec les moyens pécuniaires dont la ville dispose. Nous comptons que dans la dernière quinzaine de juillet, cet administrateur a dépensé $38,000. C'est plus qu'on ne dépensa jamais en aucun temps, aux époques mêmes où la Nouvelle-Orléans se trouvait dans une situation comparativement florissante. Si toutes les quinzaines nous coûtaient autant que celle dont nous parlons, le budget seul des améliorations s'élèverait à $879,000 annuellement. Et pourquoi ces dépenses? pour faire enlever, dans des lieux écartés, des herbes qui ne gênent en rien et qui assainissent au contraire, pendant l'été, les quartiers où elles se trouvent; pour fouiller des fossés d'égoût ou pour aligner des banquettes dans des sections où il n'y a pas d'habitants; pour remplir des ornières faites par quelques charrettes de campagne, ou enfin pour remettre des clous à des planches étroites qui forment les trottoirs de la banlieue. Encore tout cela est-il fort mal fait ou n'est parfait du tout. Ces travaux figurent sur les livres municipaux, mais il faudrait savoir s'ils figurent réellement sur le sol. Or, qui peut le savoir? Le maire Flanders lui-même, dans lequel nous avons toute confiance, est hors d'état de se procurer des renseignements à ce sujet. Il faudrait qu'il fût sur pied toute la journée, qu'il se transportât partout où les travailleurs sont supposés être, qu'il prît note de leur nombre et note de ce qu'ils font et qu'il comparât ensuite les sommes à payer avec les travaux exécutés. Il faudrait aussi qu'il jugeât de la nécessité de ces travaux, pour savoir s'ils étaient réellement indispensables. Une telle surveillance est vraiment impossible et, en ce sens, le livre de frais de l'administration des améliorations publiques sera toujours une lettre close où la lumière ne sortira jamais. On se rappelle l'enquête qui fut faite sur les dépenses de M. Baker, nommé commissaire des rues par le général Shéridan. Qu'en résulta-t-il? rien, parce qu'on ne put rien prouver d'une manière satisfaisante et aussi parce que la politique radicale prévalait. On se rappelle encore l'examen des livres du département dont nous nous occupons, par un comité de l'Association des citoyens. Que découvrit ce comité? rien que des frais extravagants. Eh bien, ces frais extravagants n'ont pas cessé depuis, et le maire pas plus que nous ne peut y mettre un terme.

Mais la grande question serait de savoir si les dépenses ont été réellement faites, si tels fossés et tels égouts ont été fouillés, si tels ponts ont été réparés, telles herbes fauchées ou enlevées et tels cloaques comblés. La grande question serait de savoir si l'on donne à la ville les travaux qu'on lui fait payer si cher, et si le budget spécial de $800,000 est réellement employé à couvrir des améliorations quelconques.

Il est permis à chacun d'en douter quand les marques de ces travaux sont si rares qu'elles ne s'aperçoivent presque nulle part. Alors on se demande où passe tout cet argent [illegible] dans un but quelconque ne serait-ce pas dans une caisse extraordinaire, que nous appellerons la caisse politique, où vont s'engouffrer les fonds qu'on dépense en tant d'endroits sans qu'il en reste trace. Cette caisse politique reçoit les fonds de la ville, les fonds d'État et tous deniers publics sur la gestion desquels nul contrôle régulier n'est possible, et fournit ensuite des subsides pour soutenir ces grandes corruptions qui divisent l'État en cotteries et introduisent la corruption partout.

Veut-on maintenant savoir quelle est la conséquence de ces grandes corruptions? [illegible] l'argent des contribuables dans un intérêt impur, c'est d'abord [illegible], l'administrateur des Comptes pu[illegible]

[illegible] à demander au Conseil de ville une [illegible] de capital au fonds consolidé. [illegible]

Avec de tels errements ou plutôt avec de telles extravagances, comment arriver à un dégrèvement de taxe? Comment même arriver à une limite dans l'assiette de la taxe et de la dette?

CONSEIL DE VILLE.—Le maire Flanders, frappé, comme nous, de l'énormité de la liste des salaires municipaux, a convoqué le Conseil de Ville en séance publique pour aujourd'hui, à midi. Le but du maire est de soumettre cette liste à l'examen des administrateurs, afin de faire rayer les noms de tous les officiers qui auraient des emplois non approuvés ou non autorisés par le Conseil. Il y aurait, sans doute, de fortes réductions à opérer sur ce chapitre si on voulait le scruter avec la sévérité qu'exigerait la situation obérée de la ville, mais il y a là des combinaisons politiques où tous les administrateurs ont le même intérêt et nous n'espérons pas qu'ils mettent beaucoup de ferveur à exercer leur pouvoir de contrôle sur les livres de M. Cockrem. Quoiqu'il en soit, l'initiative du maire est fort louable et tous les citoyens honnêtes lui en sauront gré.

FRANCE.

On lit dans la *Liberté*:

LE VOTE D'HIER.

L'Assemblée nationale a décidé hier, par 345 voix contre 248, qu'elle passerait à la discussion des articles du projet de loi "portant fixation des tarifs spécifiques sur les matières brutes, textiles ou autres." En un mot, le principe de l'impôt sur les matières premières est voté.

Le 19 janvier dernier, le principe de ce même impôt avait été repoussé par 367 voix contre 297. Il s'est donc fait, depuis lors, un déplacement de 97 voix en faveur du gouvernement.

Quelles sont ces voix?

Ce sont celles des libre-échangistes de toutes les gauches qui ont sacrifié leurs convictions économiques à des préoccupations politiques et gouvernementales.

En voici la preuve:

Et la *Liberté* publie une liste de 99 députés de la gauche qui ayant voté au mois de janvier contre l'impôt sur les matières premières, viennent de voter pour.

Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous avons annoncé que la grande revue des troupes aura lieu dimanche prochain, 28. A ce sujet, le ministre de la guerre a écrit au maréchal de Mac-Mahon une lettre dans laquelle il dit que le défilé aura lieu probablement à quatre heures, eu égard à la chaleur; qu'il devra se faire dans le plus grand silence, et qu'aucun cri ne devra être proféré par la troupe.

On lit dans le *Figaro*:

Le ministre de la guerre a reçu hier une dépêche d'Alger lui annonçant que M. le vice-amiral de Gueydon, gouverneur général de l'Algérie, a été frappé hier d'une attaque d'apoplexie fort grave. On dit que le gouvernement de notre colonie serait confié au général de Lacroix, qui se trouve sur les lieux.

Nous lisons dans la *Gazette de France*:

La moisson est terminée dans le midi de la France; elle est très avancée dans les départements du Centre; elle commence dans le nord de Paris.

Dans les points du territoire, les nouvelles sont excellentes. Un de nos amis nous écrit des environs de Toulouse que, depuis vingt ans, il n'y a pas eu de récolte si plantureuse. Aux environs de Paris, les seigles sont déjà bottelés et mis en moyettes. Les épis sont nombreux et très fournis.

La qualité des grains sera très belle; si nous en jugeons par un des échantillons de pain fabriqué avec les blés de la nouvelle récolte, par MM. Rigaux et Taverasse, propriétaires associés de la grande boulangerie Hède.

Ce pain est fabriqué avec la farine produite par les usines de M. Teissié, meunier à Chevrenne. Le blé qui a produit la farine provient du département de Tarn-et-Garonne.

Nous indiquons sur ce dernier point, parce que le blé de Tarn-et-Garonne, quoique de première qualité, n'atteint pas encore la perfection des beaux blés du Roussillon.

Ainsi nous pouvons espérer pour cet hiver du pain de bonne qualité et à bon marché.

Excellente nouvelle pour tout le monde.

NOUVELLES DE BORDEAUX ET DE MARSEILLE.—Nous empruntons les dépêches suivantes au *Journal du Havre*:

Bordeaux, 20 juillet.

Des agents de police, faisant une ronde, ont trouvé, à deux heures du matin, la boîte aux lettres de la grande poste en feu.

Le directeur, averti aussitôt, a fait éteindre l'incendie.

Un certain nombre de lettres ont été brûlées.

Le feu a été mis, assure-t-on, par malveillance, avec des allumettes chimiques.

P.S.: Il résulte d'une note communiquée par la direction des postes, aux journaux de la localité, sur l'incendie de la boîte aux lettres que, d'après le volume de papier carbonisé trouvé dans la boîte, on a lieu de penser qu'une certaine quantité d'objets de correspondance ont été entièrement détruits; 36 lettres intactes ont pu être dirigées; 27 lettres ont peu brûlées et ont pu être expédiées après annotation; 57 lettres brûlées en partie ont été envoyées sous une deuxième enveloppe; 18 fragments portant des griffes commerciales, ont été remis aux expéditeurs; 84 débris de lettres entièrement carbonisées, sont conservées à la direction; 88 journaux brûlés en partie ont été remis à l'éditeur.

La *Province* annonce qu'un incendie considérable a éclaté dans les forêts de pins de Pessac et de Mérignac. Des secours sont organisés. Grande désolation. On ignore la cause du sinistre.

Bordeaux, 21 juillet.

Le préfet de la Gironde a installé, samedi, la Chambre de Commerce dont le bureau est ainsi composé: MM. Lucien Favre, président; Lalande, vice-président; Baour, secrétaire; Hubert Prom, trésorier.

Marseille, 21 juillet.

On forme à Marseille un *Cercle de l'Indépendance*, sous la présidence honoraire de M. Gambetta, qui est attendu après la clôture de la session.

Le *Midi* vient d'être suspendu pour un mois par le général commandant l'état de siége dans le département des Bouches-du-Rhône.

Hier a eu lieu au Gymnase la première représentation de *Rabagas*; la salle du théâtre était comble. Il a été impossible aux acteurs de se faire entendre pendant le premier et le deuxième acte, par suite des sifflets, des applaudissements et du tumulte. Les troupes ont fait évacuer le parterre et le paradis, et la représentation a continué devant les spectateurs des premières et des secondes. Quelques sifflets ont suivi la représentation. Les troupes cantonnées dans la rue ont maintenu l'ordre; la foule s'est écoulée en poussant des cris de désordre.

Hier, à la représentation de *Rabagas*, le préfet est arrivé pendant le tumulte. Il a ordonné lui-même de faire évacuer le parterre et le paradis. Le bruit a cessé immédiatement.

On remarquait aux premières places les rédacteurs des feuilles radicales.

A la sortie du spectacle, la cavalerie a fait écouler lentement la foule qui était un peu agitée.

Cinquante personnes ont été arrêtées et conduites au fort Saint-Nicolas. Parmi elles, on cite M. Geoffroy, rédacteur du *Midi*, la feuille radicale suspendue avant-hier, et M. Grégoire, un des collaborateurs du *Sémaphore*.

On n'a à déplorer aucun accident.

Les représentations de *Rabagas* vont continuer.

M. de Kératry a assigné le gérant du journal l'*Égalité* à comparaître, le 26 juillet, devant la police correctionnelle, sous inculpation de diffamation.

Le conseil d'arrondissement a envoyé à M. Thiers une adresse le félicitant de son dévouement patriotique.

—Jamais, dit le *Times*, deux grandes capitales n'ont été les débitrices d'un simple particulier, comme Paris et Londres sont les obligées de sir Richard Wallace.

Ce riche philanthrope vient de faire transporter à ses frais [illegible] dans le quartier le plus pauvre et le plus populeux de Londres, la collection inestimable de tableaux du feu marquis de Hertford. Il y a plus de six cents tableaux à l'huile de Hobbema, de Rubens, de Van Dyk, du Titien, de Velasquez, des chefs-d'œuvre de l'école française, des objets d'art au nombre de mille; toute cette collection est prêtée gratis pour un an au musée de Bethnal-Green. [illegible]

C'est aujourd'hui lundi, que [illegible]

ESPAGNE.

D'après des informations dignes de foi, prétend le *Soir*, [illegible] don Carlos et le parti carliste [illegible] en faveur du prince Alphonse ses droits à la couronne d'Espagne, et serait à son tour confirmé dans sa qualité d'infant. Le frère de don Carlos, qui se nomme aussi don Alphonse, aurait souscrit à cette fusion.

Le même journal ajoute que le prince Alphonse de Bourbon est arrivé à Paris, venant de Vienne, où il a passé ses examens au collège impérial Marie-Thérèse. Le jeune prince restera huit jours à Paris, attendant la visite du prince Ferdinand d'Orléans, qui vient de Barcelone, et que son père, le duc de Montpensier, doit lui présenter.

Voici quelques renseignements que nous trouvons dans l'*Ordre* sur l'attentat dont le roi Amédée a failli être la victime:

"Le roi Amédée et la reine avaient quitté le palais du 18 au Buen Retiro, ces jardins agréables qui, depuis Charles III, sont chaque soir le rendez-vous de toute la société madrilène. [illegible] quelques coups de trabucos furent tirés sur la voiture. Un des chevaux reçut 7 balles dans le corps, et [illegible] mais il put néanmoins continuer sa course; et c'est à cette circonstance vraiment providentielle qu'Amédée doit certainement de n'avoir point été assassiné, car il serait certain aujourd'hui que le [illegible]

"En effet, le gouvernement était prévenu depuis avant-hier qu'un complot était formé contre la vie du roi, soit que l'on dût faire sauter le train dans lequel il devait se rendre à Santander, soit qu'on profitât d'une de ces promenades quotidiennes au cours desquelles Sa Majesté ne s'entoure d'aucune espèce de précautions.

"On s'était contenté, sur l'ordre même du roi, d'augmenter un peu la garde, et cependant. Cependant, il paraît qu'hier le roi, sous le coup d'un véritable pressentiment, ne voulait point aller au Buen Retiro, et que c'est seulement sur les instances réitérées du roi qu'elle s'était décidée à l'accompagner."

Le *Rappel* ajoute à ces renseignements que pendant la nuit on a arrêté un organisateur d'une espèce de société des *Gourdins réunis* de Madrid. Il paraît que les membres de cette société devaient assommer les républicains et qu'ils ont tiré sur don Amédée.

Voici du reste le récit du *Rappel*:

"Dans la nuit, on parvint à opérer une vingtaine d'arrestations, parmi lesquelles celle d'un certain Decastel, qui, sous le maréchal Prim, avait organisé, à l'instar de la police bonapartiste, une société de *Gourdins réunis*, destinée à assommer les radicaux et les républicains."

LE CONGRÈS SUR LES PRISONS.

Le Congrès pénitentiaire international qui a pour objet de traiter la question des prisons a ouvert sa session, à Londres, mardi dernier. Presque tous les pays de l'Europe y sont représentés.

Dans la première séance on a discuté tout d'abord la question "du nombre maximum de prisonniers que doit contenir une prison." Plusieurs orateurs ont pris la parole. M. J. Stevens, inspecteur des prisons de Belgique, dans un discours éloquent et chaudement applaudi, dit que la question, selon lui, n'est pas une question de livres, sous et deniers. La tâche de l'État est d'opérer, si possible, la réforme du prisonnier. Il faut distinguer entre la simple détention du prisonnier et la cure morale et intellectuelle qui lui est dû.

L'orateur s'annonce comme ayant été "élevé dans une prison et ayant passé sa vie dans les établissements de cette catégorie." Sa longue expérience l'a conduit à constater que le nombre de cinq cents est le maximum qui permet de donner aux prisonniers tous les soins individuels. Dans un établissement dont il a eu la direction à Bruxelles, il y avait six cents prisonniers dont la surveillance constituait une tâche bien ardue.

Les questions suivantes ont été ensuite discutées:

La classification des prisonniers par catégories doit-elle être considérée comme base fondamentale de tout système pénitentiaire collectif ou séparé?

"Le système pénitentiaire doit-il être régi par une loi?"

"Doit-on établir des écoles d'apprentissage pour les employés des prisons, et pour quelle classe d'employés?"

"Les peines corporelles doivent-elles faire partie du code disciplinaire d'un système pénitentiaire?"

Un débat très animé a eu lieu sur la question qui précède.

M. Stevens a réservé négativement. Il regarde les peines corporelles comme propres à abrutir les prisonniers.

Le capitaine Du Cane n'admet pas qu'on dérobe ainsi un principe en ne lui opposant qu'un sentiment. Il maintient que l'expérience depuis la naissance du monde a démontré que le châtiment corporel est nécessaire dans l'école. "Nous [illegible]" Il faut se rappeler que les individus auxquels il s'applique ne sont pas de la meilleure nature et qu'il n'y aurait pas de difficulté si les criminels renonçaient à leurs attaques contre les employés.

Le Docteur Mouatt cite quelques exemples de l'utilité qu'il y a pour les autorités dans l'Inde à pouvoir user du bâton, alors que le traitement moral est impuissant. Il signale la décroissance des crimes accompagnés de violence par suite de la crainte de la flagellation.

M. Aspinall, magistrat, parle dans le sens affirmatif. Il croit cette peine nécessaire pour intimider aussi bien que pour corriger les criminels brutaux. Il croit nécessaire d'étendre cette pénalité.

M. Beissmann parle contre le châtiment corporel.

Le reste de la séance est consacré à l'examen de cette question: "Quelles devraient être l'espèce et la limite de l'instruction dans le traitement de réforme à appliquer aux condamnés?"

M. Stevens, qui a posé cette question, est d'avis que l'instruction devrait comprendre quatre sections: 1° Instruction générale, lecture, etc.; 2° instruction morale; 3° instruction religieuse selon le credo de chacun; 4° éducation industrielle, laquelle ne devrait pas profiter à l'établissement, mais plutôt à l'avenir du criminel qu'on devrait chercher à rendre à la société pour y occuper une place parmi les honnêtes gens.

Dans la deuxième séance ont été discutées les questions suivantes:

Première question.—La transportation doit-elle être admise comme châtiment? Si oui, en quoi doit-elle consister?

2e question.—Le châtiment qui consiste dans la privation de la liberté (l'emprisonnement) doit-il être uniforme par sa nature, et différer seulement par sa durée, ou bien faut-il admettre diverses sortes d'emprisonnement, n'ayant pour différence que la dénomination et la discipline? Dans ce dernier cas, quelles sortes faut-il admettre?

3e question.—Faut-il admettre pour les crimes spéciaux, qui n'impliquent pas l'idée d'une grande perversité, un genre d'emprisonnement consistant uniquement dans la privation de la liberté, sans travail obligatoire et sans contact avec les autres catégories de condamnés?

4e question.—Est-il possible de remplacer les condamnations à de courts termes d'emprisonnements et les amendes, en cas de non paiement, par des travaux obligatoires, sans privation de liberté?

5e question.—Les jugements peuvent-ils condamner à vie?

6e question.—A quelles conditions doit-on réduire les peines prononcées et accorder aux prisonniers la liberté provisoire?

7e question.—Est-il utile de soumettre les condamnés libérés à une surveillance?

Le Congrès s'ajourne ensuite à demain mardi.

—Depuis quelques semaines, un vieil habitant du quartier de Soho, à Londres, a disparu. Pendant bien des années, un petit vieux, vif et guilleret, a parcouru dans tous les temps les rues du quartier, circulant à travers la foule et les véhicules. De temps en temps il s'arrêtait devant un café, français ou italien, entrait, s'asseyait et, sans rien boire, prenait quelque rafraîchissement. [illegible] son histoire, et nul n'eût voulu montrer une obole de l'argent qu'il gagnait si difficilement.

Il y avait une grande ressemblance entre les traits de Napoléon Ier, gravés sur la médaille de bronze qu'il portait, et ceux de petit vieillard lui-même. C'est à lui que moi, Félix Albinolo, j'ai obtenu cette médaille, disait-il.

"Car la bataille fut gagnée, non par Bonaparte, mais par Félix Albinolo! Dans un moment critique, Albinolo s'élança hors des rangs, monta sur un cheval sans maître, et, passant devant les soldats, s'écria: —Je suis votre Empereur; allons, ferme; la victoire est à nous!

A cette vue, les soldats poussèrent des exclamations d'enthousiasme. La ressemblance était si forte qu'ils avaient pris Albinolo pour l'empereur lui-même et son uniforme de simple caporal leur fit un nouveau plaisir; ils crurent que le grand vainqueur avait voulu se mettre à leur tête dans son costume légendaire.

La confiance revint, les Prussiens furent battus; mais ils avaient sans doute fait la même erreur que les Français, car ils avaient tiré avec tant de persistance sur le pauvre Albinolo, qu'il tomba grièvement blessé sur le champ de bataille.

Il finit par s'installer dans Leicester-square, le quartier français de Londres, qu'il habitait depuis la Restauration. Vu sa disparition, on croit qu'il est mort dans quelque obscure demeure.

—La justice vient d'arrêter à Brest une jeune femme coupable d'infanticide, mais qui a donné un singulier exemple de remords et de repentir, non seulement dans sa conduite, mais dans le châtiment qu'elle s'était imposé.

Joséphine B...... était bonne d'enfants à Brest, depuis trois ou quatre ans déjà, chez le frère de notre spirituel confrère Armand Gouzien. Aimée et choyée dans la maison, Joséphine adorait les enfants.

Lorsqu'ils étaient malades, elle passait avec un dévouement maternel la nuit à leur chevet; s'ils allaient jouer à la promenade, son œil ne les quittait pas un seul instant. Ses maîtres le déclaraient: Joséphine était le modèle des bonnes, et, comme cela arrive encore en province, où les domestiques ne changent pas de toit tous les six mois, on la considérait comme de la maison.

Tout à coup elle déclare que la frégate, la *Guerrière*, faisant voile pour la Nouvelle-Calédonie, elle allait partir pour ce pays en qualité de bonne au service d'un colonel d'infanterie de marine.

C'est en vain qu'on lui fit des observations [illegible]

Joséphine répondit qu'elle était décidée.

Quelques jours avant le départ de la Guerrière, elle accoucha dans un hôtel de Brest, et la veille du départ de la frégate, elle s'installa à bord.

C'est là qu'elle a été arrêtée [illegible]

Mais à peine l'enfant mort, Joséphine conçut une horreur [illegible]

[illegible] à la hauteur de son crime, elle ensevelit le corps du nouveau-né dans la chaux, s'imposant de le garder avec elle à ses côtés, de vivre avec ce cadavre comme une preuve matérielle, un souvenir de sa faute et une défense de ne plus faillir.

Quelques années s'écoulèrent. Ses remords ne firent que s'accroître. Elle se trouvait avec sa bonheur à Brest, et poursuivant son châtiment jusqu'au bout, elle avait rêvé d'aller à la Nouvelle-Calédonie expier sa faute.

C'est à ce moment que la justice l'a arrêtée. Le jury tiendra-t-il compte à cette malheureuse [illegible] de la condamnation dont sa conscience, plus terrible que les jugements humains, l'avait frappée.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 7 Août 1872.

Comptoir d'échange (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Échanges.	Balances.
2 août	[illegible]	[illegible]
3 août	[illegible]	[illegible]
5 août	[illegible]	[illegible]
6 août	[illegible]	[illegible]
7 août	[illegible]	[illegible]
Jusqu'ici, cette semaine	$5,583,350 [illegible]	[illegible]
Même temps, la sem. der.	[illegible]	[illegible]
Total de la semaine der.	4,515,461 [illegible]	[illegible]
Total de la sem. précéd.	4,761,090 [illegible]	[illegible]

Le marché monétaire est toujours calme, sans variation [illegible]

Nous continuons à coter: le papier de 1re classe avec de bonnes garanties collatérales à 10 pour cent par an; pour le papier moins recherché, mais qui ne pourrait pas être escompté ailleurs, 11 à 12; pour le second grade 12 à 15; le papier portant hypothèque de 1er rang à 10 pour cent, et à 12 à la seconde classe.

L'or a ouvert à 114 5/8 à 114 7/8 contre 114 3/8 à New-York, et, après une demande assez animée, a fermé aux taux d'ouverture contre 114 7/8 à New-York. On a vendu $84,000, dont $15,000 à 114 5/8, $8,000 à 114 5/8; 8 à 114 3/4, $66,000 (1,000, 1,000, 2,000, 3,000, 7,000 et 10,000) à 114 3/4, $15,000 (1000, 2,000, 2,000, 3,000, 2,000 et 5,000) à 114 7/8. On n'a pas annoncé de ventes d'argent.

Il a régné un peu plus d'activité dans le change sterling, mais les dispositions [illegible]

On n'a pas annoncé de ventes d'actions ou de bonds. Il continue fait presque rien dans les obligations de la ville et de l'État.

Dans les mandats, une vente de $4000 de nouveaux mandats de l'État a eu lieu à 46 1/2.

Les certificats d'allocations de la ville ont été plus faibles. On a vendu $1600 à 67 3/4 et $1800 à 68 1/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi, 7 août 1872.

COTON.—Les ventes aujourd'hui ont embrassé 176 balles prises à des prix plus faciles, le good ordinary s'étant vendu à 18 c et le low middling à strict low middling à 19 1/4. Le good ordinary peut être porté à 18 à 18 1/4 c et le low middling à 19 à 19 1/4. Dans les deux cas, les chiffres extérieurs regardent le strict.

Nous n'avons pas entendu parler de vente de coton de la nouvelle récolte.

L'Exchange a rapporté: "Prix plus faibles sans changements notables". Il continue à coter low middling 19 1/4 c la livre.

ÉTAT DU COTON.

[illegible]

TABAC.—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Les facteurs [illegible]

ÉTAT DU TABAC.

[illegible]

MÉLASSE.—[illegible]

SUCRE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

FARINE DE MAÏS.—[illegible]

PORC.—[illegible]

VIANDE SALÉE A SEC.—[illegible]

BREAKFAST BACON.—[illegible]

BACON.—[illegible]

MAIS EN GRENIER.—[illegible]

MAIS EN SACS.—[illegible]

AVOINE.—[illegible]

SON.—[illegible]

FOIN.—[illegible]

COMESTIBLES.—[illegible]

[illegible] à des prix [illegible] cotons [illegible] bon 18 à 19 c, fair 17 1/2 à 18 c [illegible]

RIZ.—Le stock de riz est faible, mais il suffit à la demande, qui est limitée. [illegible]

SAINDOUX.—Stock faible et bonne demande [illegible]

BŒUF.—Le stock de bœuf du Texas est [illegible]

CHANDELLE DE STAR.—Le marché est bien approvisionné de chandelles pour les besoins du commerce; le poids plein compte 19 c la livre [illegible]

BANDES DE FER.—[illegible]

CORNES DE BŒUF.—[illegible]

SALPÊTRE.—Il n'est pas fait de [illegible]

CHARBON.—[illegible]

SAVON.—[illegible]

JAMBONS.—Bonne demande pour la [illegible]

TONNELLERIE.—Il y a un bon stock [illegible]

ROUGE.—[illegible]

TOILE D'EMBALLAGE.—Nous n'avons entendu parler d'aucune transaction [illegible]

DOUVES EN CHÊNE.—Le stock en [illegible]

PEAUX.—Bonne demande et prix bien soutenus [illegible]

Marché aux Bestiaux.

[illegible]

Avis.—Taxes.

[illegible]

Consulat de France.

[illegible]

L'ÉQUITABLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DES ÉTATS-UNIS.

[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON, [illegible]
WILLIAM T. [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

[illegible]
NEW YORK.

[illegible]
NEW ORLEANS.

[illegible]

PAR CHALARON.

ÉTAT
DE LA
Banque Nationale de l'Union
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

JAS. CHALARON, Caissier.

PREMIER ÉTAT SEMI-ANNUEL
DE LA
Banque Nationale Crescent City
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
A la Nouvelle-Orléans, dans l'État de la Louisiane.
Le 31 Juillet 1872, à la clôture des affaires.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

CHARLES FAURIE, Jr., Caissier.

56, RUE DU CAMP, 56,
FAIRBANKS & CO.

[illegible]

DES AMATEURS.
F. CHARLEVILLE.
—AU FUSIL ROUGE—
ARTICLES DE PÊCHE,
NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE.

L. DECHAMPS,

[illegible]

GAZADE & CROOKS,

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

LOTERIE.
Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

GROS LOT - - - - - $50,000

[illegible]

—PLAN—

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY.

[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

Poutre d'Irlande à Tuits,

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

SOURCES DE BLADON.

[illegible]

J. CONNER & CO.

Hôtel de la Grande-Ile,
—Sur le bord du—
GOLFE DU MEXIQUE.

[illegible]

Ouverture le 15 Juin 1872.

[illegible]

BILOXI.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]

[illegible] à la Baie St-Louis.

[illegible]

ARTICLES DE PÊCHE

[illegible]

JULIUS LOEFFLER.

[illegible]

Bateau VARIETY, à Vapeur.

[illegible]

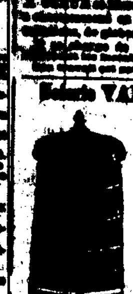

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

LOUIS FIX vs JOHN [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Le Dr. T. ST. CLAIR FERRES vs JAMES M. WHITE [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

MME PROSPER vs AUGUSTIN MAURICE et le Dr. T. JAMES [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

MEDICAMENTS.

BANDAGES HERNIAIRES.

[illegible]

J. H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant.

[illegible]

Ayez l'Œil sur vos Enfants.

[illegible]

En Détail! En Détail!

[illegible]

S. B. CHURCHILL.

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops

[illegible]

A. THOMSON & CO.

Fonderies, Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE.

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,

[illegible]

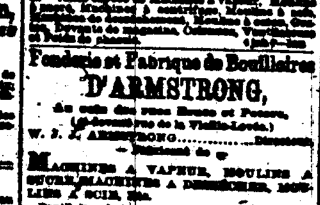

CASSIDY & MILLER,

[illegible]

E. GONTHIER.

[illegible]

PAR E. HOOKE & CO.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

[illegible]

PAR E. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de départ.

[illegible]

VACHERIE.

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

[illegible]

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

BUREAUX
DE LA
Compagnie d'Assurance Atlantic

[illegible]

ÉTAT:

[illegible]

Compagnie d'Assurance
HOPE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

300 lots Lingerie fine.

300 lots Linge—Articles de clientèle.

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Deux Propriétés de valeur dans le Second District, encoignure Bassin et Bienville, et rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon.

Succession de Madame Ann Flynn, décédée, épouse de P. H. Flynn Sr. et de P. H. Flynn.

[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!
CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

[illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce

[illegible]

BANQUE DU PEUPLE.

[illegible]